

BCV EQUITY FUND - BCV SPI 20

Rapport semestriel au 30 septembre 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	7
Notes aux états financiers	11
Rapport de performance	13



Pl. St-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

www.bcv.ch/invest



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Michel AUBRY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Information aux investisseurs

1) Renonciation à la publication du rapport annuel daté du 31 mars 2024

Le fonds a été lancé le 9 janvier 2024. Compte tenu de cette date de lancement, la direction du fonds a décidé de renoncer à l'émission du rapport annuel au 31 mars 2024. Le fonds précité est donc l'objet d'un premier rapport semestriel au 30 septembre 2024, tel que publié ici. Le premier rapport annuel sera daté du 31 mars 2025.

2) Apports en nature

A la date de lancement du fonds, la direction a accepté un apport en nature aux conditions du § 18 du contrat du fonds. Le montant de l'apport en nature s'est élevé à CHF 123'606'067.30, équivalant à 1'263'060.673 parts de la classe ZP à CHF 100.00 la part.

3) Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée, à compter du 15 mai 2024, avec le départ de M. Patrick Botteron, membre, et la nomination de M. Michel Aubry, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

Chiffres comptables

Aperçu		Devise	(Lancement 09.01.24
			du fonds) 30.09.24
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	136'504'136.83
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	110'655.50
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	110.66
Total Expense Ratio (TER)	classe B		0.51%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe C	CHF	7'708'513.01
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe C	CHF	110.81
Total Expense Ratio (TER)	classe C		0.28%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe ZP	CHF	128'684'968.32
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe ZP	CHF	111.02
Total Expense Ratio (TER)	classe ZP		0.06%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune	
(Valeurs vénales)	30.09.24
Avoirs en banque	
à vue	144'838.06
Valeurs mobilières	
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	135'031'856.93
Autres actifs	1'334'716.31
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	136'511'411.30
Autres engagements	-7'274.47
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	136'504'136.83

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable (Lancement 09.01.24 du fonds) 30.09.24
Emission initiale	1'000.000
Position à la fin de la période comptable	1'000.000

Evolution du nombre de parts de la classe C	Période comptable (Lancement 09.01.24 du fonds) 30.09.24
Emission initiale	1'000.000
Parts émises	71'340.000
Parts rachetées	-2'777.000
Position à la fin de la période comptable	69'563.000

Evolution du nombre de parts de la classe ZP	Période comptable (Lancement 09.01.24 du fonds) 30.09.24
Emission initiale	1'236'060.673
Parts émises	21'900.000
Parts rachetées	-98'824.000
Position à la fin de la période comptable	1'159'136.673

Variation de la fortune nette du fonds	
Fortune nette du fonds à l'émission	123'806'067.30
Solde des mouvements de parts	-1'179'875.64
Résultat total	13'877'945.17
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	136'504'136.83

Compte de résultat

Période comptable (Lancement **09.01.24**
du fonds) **30.09.24**

Revenus

Revenus des avoirs en banque à vue	638.32
Revenus des valeurs mobilières Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	3'812'836.55
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	191'379.99
Total des revenus	4'004'854.86

Charges

Bonifications réglementaires Commission forfaitaire de gestion	-56'652.57
Autres charges	-8'784.50
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	-293'347.06
Total des charges	-358'784.13

Résultat net 3'646'070.73

Gains et pertes de capital réalisés 2'108'931.34

Résultat réalisé 5'755'002.07

Variation des gains et pertes de capital non réalisés 8'122'943.10

Résultat total 13'877'945.17

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					135'031'856.93	98.91
CH0010645932	Givaudan nom.	859	CHF	4'640.00	3'985'760.00	2.92
Matériaux de Base					3'985'760.00	2.92
CH0012214059	Holcim nom.	50'688	CHF	82.56	4'184'801.28	3.06
CH0012221716	ABB	143'136	CHF	48.99	7'012'232.64	5.13
CH0025238863	Kuehne + Nagel Intl nom.	6'007	CHF	230.80	1'386'415.60	1.02
CH0030170408	Geberit nom.	2'963	CHF	551.40	1'633'798.20	01.20
CH0418792922	Sika	19'887	CHF	280.10	5'570'348.70	4.08
Industries					19'787'596.42	14.49
CH0038863350	Nestle nom.	275'853	CHF	84.96	23'436'470.88	17.17
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	57'866	CHF	133.80	7'742'470.80	5.67
Biens de Consommation					31'178'941.68	22.84
CH0012005267	Novartis nom.	215'285	CHF	97.15	20'914'937.75	15.32
CH0012032048	Roche Holding bj	78'323	CHF	270.60	21'194'203.80	15.53
CH0012549785	Sonova Holding nom.	5'355	CHF	303.80	1'626'849.00	1.19
CH0013841017	Lonza Group nom.	7'337	CHF	534.60	3'922'360.20	2.87
CH0432492467	Alcon nom.	52'612	CHF	84.32	4'436'243.84	3.25
Santé					52'094'594.59	38.16
CH0008742519	Swisscom nom.	2'548	CHF	552.50	1'407'770.00	1.03
Télécommunications					1'407'770.00	1.03
CH0011075394	Zurich Insurance Group nom.	15'409	CHF	509.80	7'855'508.20	5.75
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	2'657	CHF	706.00	1'875'842.00	1.37
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	2'759	CHF	1'270.00	3'503'930.00	2.57
CH0126881561	Swiss Re nom.	34'925	CHF	116.70	4'075'747.50	2.99
CH0244767585	UBS Group nom.	337'617	CHF	26.06	8'798'299.02	6.45
Sociétés Financières					26'109'326.72	19.13
CH0025751329	Logitech Intl nom.	6'192	CHF	75.56	467'867.52	0.34
Technologie					467'867.52	0.34

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	144'838.06	0.11
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	135'031'856.93	98.91
Autres actifs	1'334'716.31	0.98
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	136'511'411.30	100.00
Autres engagements	-7'274.47	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	136'504'136.83	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0008742519	Swisscom nom.	5'921	3'373
CH0010645932	Givaudan nom.	1'101	242
CH0011075394	Zurich Insurance Group nom.	17'292	1'883
CH0012005267	Novartis nom.	243'637	28'352
CH0012032048	Roche Holding bj	89'385	11'062
CH0012214059	Holcim nom.	65'533	14'845
CH0012221716	ABB	172'271	29'135
CH0012549785	Sonova Holding nom.	9'750	4'395
CH0013841017	Lonza Group nom.	11'388	4'051
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	3'913	1'256
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	3'964	1'205
CH0025238863	Kuehne + Nagel Intl nom.	11'842	5'835
CH0025751329	Logitech Intl nom.	25'292	19'100
CH0030170408	Geberit nom.	4'253	1'290
CH0038863350	Nestle nom.	318'287	42'434
CH0126881561	Swiss Re nom.	46'860	11'935
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	66'846	8'980
CH0244767585	UBS Group nom.	380'775	43'158
CH0418792922	Sika	20'687	800
CH0432492467	Alcon nom.	62'297	9'685

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

BCV EQUITY FUND – BCV SPI 20	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe B	0.50%*	Max. 1.75%	Max. 0.30%	
Classe C	0.30%*			
Classe ZP	0.05%*			

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau

rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

Les contrats à terme (contrats futures et forwards) et les contrats d'options négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués sur la base du prix de clôture ou de règlement publié par la bourse ou l'autre marché réglementé ouvert au public qui constitue le marché principal de ces contrats. Les contrats à terme et d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (dérivé OTC) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés et reconnus par la pratique, sur la base de la valeur vénale des sous-jacents.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2024 au 30 sept.
Performance :		
– Classe B (lancée le 09.01.24)	%	10.66
– Classe C (lancée le 09.01.24)	%	10.81
– Classe ZP (lancée le 09.01.24)	%	11.02
Performance de l'indice de référence : SPI 20	%	12.02

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
3. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

SIX Index SA (ci-après : SIX) est à la base de l'indice SPI 20 et des données qui y sont contenues. SIX n'a été impliquée en aucune manière dans la collecte des informations figurant dans ce document. SIX ne donne aucune garantie et exclut toute responsabilité (par négligence ou autre) quant à ces informations, que ce soit au niveau de leur précision, pertinence, exactitude, complétude, opportunité ou adéquation à un but ou à un autre et qu'il s'agisse d'erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données. Toute diffusion ou transmission d'informations provenant de SIX est interdite.